

DÉLIBÉRATION N°DL20250185 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

INTERCOMMUNALITÉ - SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 permet aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU). Le 7 décembre 2023, Saint-Etienne Métropole s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Il a vocation à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DÉCIDE :

- **de prendre acte** du rapport d'activités 2024 et du rapport du compte financier unique 2024 de Saint-Etienne Métropole.

Le rapport d'activité et le rapport de présentation du compte financier sont disponibles auprès du secrétariat général et peuvent être consultés en ligne sur la plate-forme dédiée au dépôt des documents dématérialisés.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne